

Rapport de la sous-commission du budget 2019

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Marc Schafroth	UDC
	Monsieur Pascal Bühler	PS, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 22 octobre 2018 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s:

- Centre 123 : M. Mikaël Déal (chef de secteur au SIEN) pour le service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Séverine Bippert (cheffe de service) pour le service des ressources humaines

Les centres 122 (service de l'économie) et 621 (sécurité et santé au travail) sont gérés par la cheffe de dicastère du DFER.

122 – Service de l'économie

Il faut rappeler que la directrice de l'économie ne s'occupe pas seule du service de l'économie. Sa secrétaire de direction effectue également un certain nombre de tâches pour ce service (organisation des UP La Chaux-de-Fonds deux fois par année, préparation du budget et des comptes, préparation des rapports et des notes présentées au Conseil

communal, ...). La directrice de l'économie est également secondée par plusieurs chef-fe-s de service au sein de l'administration, notamment la cheffe du service des finances, l'urbaniste communal, le délégué au marketing urbain - commerce et immobilier, ainsi que la responsable des permis de construire. Chacun-e de ces chef-fe-s de service est spécialiste dans son domaine de prédilection et la directrice de l'économie rencontre souvent les entrepreneurs accompagnée de l'un-e ou l'autre des chef-fe-s de service, afin qu'ils soient renseignés de manière précise en fonction des besoins de l'entreprise.

En parallèle, la directrice de l'économie a des contacts mensuels avec le chef du service de l'économie du canton de Neuchâtel. Ils travaillent ensemble sur plusieurs dossiers. D'une manière générale, beaucoup de projets sont en train de se finaliser ou sont en cours de développement.

Les subventions prévues (3636360010) pour la Journée internationale du marketing horloger, la Société d'agriculture et ID Région sont en principe octroyées chaque année.

123 – Service informatique communal

M. Mikaël Déal s'occupe dorénavant de l'informatique au sein de la Ville en remplacement de M. Jean-Luc Abbet, qui est parti à la retraite.

Il a été décidé de lisser, à partir de 2019, le renouvellement des postes informatiques. Cela induit de réduire le nombre de postes informatiques à renouveler par rapport à ce qui était prévu dans le schéma directeur informatique. Cette opération permettra ainsi d'arriver à un coût de remplacement annuel plus régulier, de mieux répartir la charge de travail et d'appréhender de manière plus évidente les évolutions du parc informatique.

S'agissant des frais d'impressions, on constate une économie d'environ CHF 30'000.–, grâce notamment à la renégociation des « contrats CANON », dans lesquels a été intégré un coût d'exploitation tout inclus, dit

« au clic ». Ce changement a eu pour conséquence directe une modification dans la présentation des comptes. En effet, jusqu'à 2017, les frais étaient répartis sur deux lignes (*31020200 Frais d'impression, photocopies* et *31610100 Location appareil/véhicule/matériel*). Aujourd'hui, les frais sont rassemblés dans le compte *31020200 Frais d'impression, photocopies*. Certaines améliorations au niveau des impressions devraient encore être envisagées, car il arrive encore régulièrement que les documents ne soient pas imprimés recto/verso ou soient imprimés en couleur, alors que ce n'est pas nécessaire à la compréhension du document.

Il est à relever que tous les détails du crédit d'investissement relatif au schéma directeur informatique ont été présentés dans un rapport au Conseil général le 23 avril 2018.

130 – Contrôle des habitants

Depuis 2016, on constate à La Chaux-de-Fonds une inquiétante baisse du nombre d'habitants. Il en va de même pour Le Locle. On totalise 38'155 habitants à fin septembre. Les départs concernent principalement des permis B (ressortissants portugais). Le nombre de frontaliers augmente quant à lui et cela se ressent dans les prévisions fiscales.

Le contrôle des habitants compte aujourd'hui 6.8 EPT. Après plusieurs années en sous-effectif en raison d'absences pour cause de maladie et/ou accident, la situation est enfin stable dans ce service.

Le service comptabilise environ 2'700 clients par mois en moyenne au guichet et environ 15'000 courriers expédiés chaque année (rappels, convocations, etc.).

Bien qu'il y ait des élections fédérales prévues en 2019, le montant budgété pour les élections/votations (*31300090 Prestations tiers-Elections, votations*) est inférieur à 2017. En effet, les élections communales et cantonales sont beaucoup plus coûteuses que les élections fédérales,

dans la mesure où, pour les élections communales, la Ville doit imprimer et envoyer toute la documentation à sa population, ce qui représente un coût non négligeable. En 2017, il s'agissait d'élections cantonales et une augmentation des ressources avait été demandée par le Conseil communal.

S'agissant des subventions impactées au centre 130, il s'agit en réalité de dédommagements que la Ville a l'obligation de prendre en charge, tel que l'Etat civil des montagnes neuchâteloises.

600 – Service des finances

On constate une augmentation des intérêts, ainsi qu'une augmentation de 34 millions de l'endettement de la Ville. Il est important de relever que ce n'est pas parce que les résultats comptables sont relativement corrects par rapport à la conjoncture économique que les finances de la Ville se portent bien. En effet, le passage à MCH2 à fin 2015 a permis de créer beaucoup de provisions. Toutefois, il s'agit uniquement d'écritures comptables et si l'utilisation de ces provisions évite un impact au niveau des comptes, la trésorerie et les liquidités de la Ville diminuent bel et bien. C'est pour cette raison que le règlement communal sur les finances prévoit un mécanisme de maîtrise des finances par le biais du calcul du degré minimal d'autofinancement (frein à l'endettement). Toutefois, ce mécanisme n'a jamais pu être respecté depuis son entrée en vigueur, car cela signifierait l'arrêt de l'entretien de nos infrastructures et des investissements très réduits.

S'agissant du calcul du frein à l'endettement, la capacité d'autofinancement de la Ville se monte à 9.12 millions. Toutefois, ce calcul est quelque peu artificiel, car il prend en compte uniquement les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances. Il n'est pas tenu compte des investissements autofinancés. Ainsi, le résultat ne correspond pas à celui qui figure dans les comptes et permet uniquement de calculer le montant de la dérogation au frein à l'endettement (2.1 millions).

Pour le budget 2018, la capacité d'autofinancement de la Ville était de CHF 839'430.–. La dérogation représentait un montant beaucoup plus important, soit une insuffisance de financement de CHF 10.8 millions. La différence par rapport à aujourd'hui s'explique principalement par la réévaluation des actions Viteos (qui figuraient au budget 2018 pour un montant nettement inférieur) et par les bénéfices prévus sur la vente de biens du patrimoine financier.

Aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'est prévu au budget 2019. Il sera cependant possible d'effectuer un prélèvement à cette réserve lors du bouclage des comptes si les conditions prévues par la LFinEC sont remplies. En raison de l'obligation de dissoudre la provision de prévoyance, la Ville présentera probablement un bénéfice en 2018 et ne pourra pas effectuer de prélèvement à cette réserve en 2018. La dissolution de cet excédent de provision doit encore être discutée avec l'organe de révision de la Ville. Cette réserve se monte aujourd'hui à 56.1 millions.

Les uniques honoraires du service des finances sont liés à la révision des comptes.

Sur question d'un commissaire, il est indiqué que l'allocation de résidence a sensiblement augmenté pour 2019. Cela s'explique par plusieurs changements intervenus au sein du personnel du service suite à des départs, les nouveaux collaborateurs engagés étant Chaux-de-Fonniers.

La subvention 36350800 *Subv. Org. Privées à but non lucratif – Prêt* concerne des prêts sans intérêts octroyés à certaines sociétés à but non lucratif.

610 – Contributions

Les prévisions fiscales sont stables par rapport aux années précédentes en prenant en considération la modification des coefficients de répartition entre l'Etat et les communes. Pour les personnes physiques, la tendance

est toujours à la baisse depuis 2016. Il est toutefois possible que les adaptations de tranches n'aient pas été demandées et que les rentrées fiscales soient légèrement supérieures par rapport à ce qui a été annoncé par le service des contributions (71% des personnes physiques taxées à fin septembre 2018). Il y a également malheureusement souvent des rattrapages pour les jeunes qui commencent leur activité professionnelle. Ils ne s'annoncent pas au service des contributions et doivent une année plus tard rattraper leurs arriérés. Cela les poursuit alors souvent pendant plusieurs années, car ils n'ont encore aucune économie pouvant leur permettre de payer leurs arriérés.

Au niveau des personnes morales, il est constaté une très légère augmentation. L'impôt sur le bénéfice augmente par rapport aux comptes 2017, alors que l'impôt sur le capital baisse. Cela tend à démontrer que les entreprises font à nouveau du bénéfice, ce qui est un bon signe de reprise conjoncturelle. À préciser encore que la Ville ne perçoit que le 5% des bénéfices, donc les entreprises doivent faire plusieurs millions de bénéfices pour que des recettes supplémentaires soient perçues en millions par la Ville.

Les estimations des recettes fiscales se basent sur les chiffres communiqués par le service des contributions. Si la Ville s'aperçoit avant l'adoption du budget que les prévisions doivent être adaptées, il est possible que le Conseil communal propose un amendement au budget lors de la séance du Conseil général. Toutefois, le chef du service cantonal des contributions rencontre les plus gros contribuables, afin d'obtenir de leur part des chiffres aussi précis que possible et de les inviter à annoncer tout éventuel changement de situation fiscale. Dès lors, il paraît raisonnable de se fier aux prévisions communiquées par le service des contributions et de ne pas gonfler ces dernières, même si plusieurs signes indiquent une reprise conjoncturelle.

620 – Service des ressources humaines

Le service des ressources humaines est très surchargé, en raison notamment des réflexions qu'il faut continuellement faire dans chaque service lors d'un départ. Cela comprend également la gestion des départs à la retraite anticipée. Il s'agit d'une charge importante de travail pour le service, qui évalue pour chaque cas comment le pont peut être financé (délai de carence, remplacement partiel, ...). D'une manière générale, on constate une très nette augmentation des départs à la retraite anticipée pour l'année 2018, puisqu'on comptabilise 14 ponts payés en 2016, 11 en 2017 et 25 en 2018. Les départs sont principalement intervenus suite à la nouvelle réglementation de prévoyance.ne. En 2018, les 25 ponts représentent près de CHF 600'000.– d'économies à trouver dans les services pour que les ponts puissent être financés sans que cela implique un coût supplémentaire pour la Ville.

Un important travail a également été effectué au niveau des statistiques, et tout particulièrement s'agissant de l'absentéisme, où une analyse très complète est en train d'être effectuée. Cela permettra de renégocier les contrats pour l'assurance-maladie pertes de gain, mais également de cibler les services pour lesquels il y a plus d'absence maladie/accident, d'améliorer la prévention dans ces services et d'intervenir le plus rapidement possible. De manière générale, on constate une augmentation des absences pour cause de maladie. Les absences en lien avec les accidents sont stables, voire ont tendance à diminuer s'agissant des accidents professionnels.

A la question d'un commissaire, il est indiqué qu'il n'est aujourd'hui plus possible de procéder systématiquement à un délai de carence en cas de départ. Cela s'explique premièrement car il y a déjà, dans la plupart des cas, un ou deux mois de carence en raison de la réglementation, qui ne prévoit que deux mois de préavis en cas de départ pour les collaborateurs nommés. Il est dès lors rarement possible de remplacer le collaborateur immédiatement après son départ. Par ailleurs, les effectifs de tous les

services ont été réduits au maximum et il semble aujourd'hui impossible d'aller en-dessous de cet effectif sur une durée supérieure à un ou deux mois, sans quoi le fonctionnement du service en serait grandement affecté.

Il est par ailleurs constaté un certain nombre de départs en lien avec la reprise économique, avec une tendance à voir partir certains collaborateurs pour un poste dans une entreprise privée. Des réflexions sont en cours pour tenter d'inverser cette tendance.

En moyenne, 15'000 courriers sont envoyés par année par le service des ressources humaines, sans prendre en compte les courriers en lien avec le recrutement, qui sont pratiquement tous traités de manière informatique.

S'agissant de la subvention 36370800 *Subventions aux personnes physiques – Prêt*, il s'agit d'un prêt sans intérêts accordé à un collaborateur.

Un commissaire souhaite obtenir, pour la séance de la présentation des comptes, les chiffres liés aux cas de maladie et la durée de ceux-ci.

621 – Sécurité et santé au travail

Un nouveau centre a été créé pour ce secteur, qui dépend directement de la directrice du DFER. Ainsi, il n'est plus sous la charge du service des ressources humaines. Le groupe santé et sécurité au travail est composé depuis 2016 de deux coordinateurs sécurité, pour un total de 1.5 EPT. L'administrateur sécurité, qui n'a pas de pourcentage attribué dans ce secteur, apporte également son appui aux coordonnateurs sécurité, lesquels sont tous titulaires d'un brevet de chargé de sécurité. La secrétaire de direction du DFER apporte également un soutien administratif à ce groupe de manière ponctuelle.

Une plateforme a été mise en place en début d'année afin de permettre aux services concernés d'avoir connaissance de manière assez précise du

suivi des dossiers en lien avec la sécurité, qui sont gérés par les coordinateurs.

La réglementation en vigueur prévoit que la Ville doit assurer la protection de ses collaborateurs s'agissant de la vaccination. Pour cette raison, une campagne de vaccination a été effectuée, qui a permis de vacciner tous les collaborateurs de l'administration présentant un risque de contracter une maladie dans le cadre de leur fonction (tétanos, hépatite B, encéphalite à tiques). Il a également été mis en place une procédure afin de vacciner tous les nouveaux collaborateurs entrants. Si le collaborateur se fait vacciner, les frais lui sont intégralement remboursés. Toutefois, s'il ne souhaite pas le faire, il doit alors signer un formulaire déchargeant la Ville de toute responsabilité si l'une de ces maladies est contractée.

Tous les collaborateurs ont également la possibilité, sur demande, de se faire vacciner contre la grippe. Cette campagne de vaccination est gérée une fois par année par le service des ressources humaines, avec l'appui du Centre de santé scolaire (qui procède à la vaccination).

Les collaborateurs du service des espaces publics vont par ailleurs être formés à l'utilisation des défibrillateurs, car il est constaté que peu de personnes se sentent aujourd'hui capables de les utiliser. La question se pose de savoir s'il ne serait pas utile de procéder à une telle formation pour les conseillers généraux et les citoyens de La Chaux-de-Fonds, en précisant où les défibrillateurs sont installés en ville.

Le rapporteur de la sous-commission
Pascal Bühler